

Avis de rabais de frais de gestion

Applicable à tous les Fonds et Portefeuilles Desjardins



Admissibilité au programme de tarification préférentielle

En tant que porteur de titres d'un Fonds Desjardins ou d'un Portefeuille Chorus II, Diapason ou SociéTerre¹, vous pouvez être admissible au programme de tarification préférentielle en matière de rabais de frais de gestion.

Découvrez si vous pouvez bénéficier du programme de tarification préférentielle.

Pour les porteurs de titres d'un Fonds Desjardins ou d'un Portefeuille Chorus II, Diapason ou SociéTerre¹ (collectivement, les « Fonds Desjardins ») le programme de tarification préférentielle (le « Programme ») comporte deux volets :

Porteur individuel

Un porteur de titres de Fonds Desjardins pour une valeur liquidative² égale ou supérieure à 100 000 \$ est admissible à un rabais de frais de gestion à titre individuel (le « rabais de frais de gestion ») en vertu du Programme.

EXEMPLE DE CALCUL DE RABAIS QUOTIDIEN 1 POINT DE BASE (PBS) = 0,01 % (0,0001)

EXEMPLE 1 CLIENT A – 200 000 \$			
ENCOURS	TAUX DE RABAIS	PONDÉRATION QUOTIDIENNE	RABAIS
Fonds 125 000 \$	100 000 \$ x 2,5 pbs	365 jours x (125 000 \$ / 200 000 \$)	= 0,1541 \$ / jour 56,25 \$ annualisé
Portefeuille 75 000 \$	100 000 \$ x 6,5 pbs	365 jours x (75 000 \$ / 200 000 \$)	= 0,0925 \$ / jour 33,75 \$ annualisé
RABAIS TOTAL : 90 \$			

Le rabais individuel s'applique (avant taxes).

Porteurs regroupés par ménage³

Un ménage se définit comme l'ensemble des occupants d'un même domicile considéré comme la résidence principale, dont l'investisseur principal est porteur de titres de Fonds Desjardins pour une **valeur liquidative² égale ou supérieure à 250 000 \$**, est admissible à un rabais de frais de gestion ménage (le « rabais ménage », collectivement avec le rabais de frais de gestion, les « rabais ») en vertu du Programme. Sous réserve du respect de certaines conditions, tous les participants admissibles à un rabais ménage bénéficient des mêmes taux de rabais de frais de gestion. Ceux-ci sont déterminés en fonction de l'encours en titres de Fonds Desjardins cumulé pour tous les participants au ménage.

EXEMPLE DE CALCUL DE RABAIS QUOTIDIEN 1 POINT DE BASE (PBS) = 0,01 % (0,0001)

EXEMPLE 2 CLIENT B ET C – 380 000 \$			
ENCOURS	TAUX DE RABAIS	PONDÉRATION QUOTIDIENNE	RABAIS
Client B Portefeuille 105 000 \$	100 000 \$ x 2,5 pbs	365 jours x (105 000 \$ / 380 000 \$)	= 0,1862 \$ / jour 67,97 \$ / an
Client C (Investisseur principal) Portefeuille 250 000 \$ Fonds 25 000 \$	150 000 \$ x 6,5 pbs + 130 000 \$ x 9,5 pbs	365 jours x (275 000 \$ / 380 000 \$)	= 0,4877 \$ / jour 178,03 \$ / an
RABAIS MÉNAGE : 246 \$			

Le rabais ménage s'applique puisque l'investisseur principal possède 250 000 \$ (avant taxes).

Calcul du rabais de frais de gestion

Lorsque vous remplissez les conditions d'admissibilité du Programme et que vous avez droit à un rabais de frais de gestion ou à un rabais ménage, le rabais est calculé et versé de la façon et selon les conditions suivantes :

- + La valeur liquidative de vos Fonds Desjardins est déterminée à la fin de chaque jour ouvrable⁴ (l'« encours quotidien »);
- + Le taux de rabais applicable au ratio de frais de gestion (RFG)⁵ varie selon chaque tranche d'encours quotidien tel qu'il est précisé dans le tableau suivant :

ENCOURS QUOTIDIEN	TAUX DE RABAIS PAR POINT DE BASE (avant taxes)
Sur les premiers 100 000 \$	2,5 pbs
Sur les 150 000 \$ suivants	6,5 pbs
Sur les 250 000 \$ suivants	9,5 pbs
Sur les 500 000 \$ suivants	11,5 pbs
Sur les 4 M\$ suivants	13,5 pbs
Sur l'excédent de 5 M\$	15,5 pbs

- + Le rabais de frais de gestion applicable est pondéré en fonction de l'encours quotidien de chacun de vos Fonds Desjardins;
- + Le rabais de frais de gestion est calculé et appliqué chaque jour en tenant compte de l'encours quotidien, du RFG associé au Fonds Desjardins et du taux de rabais applicable par tranche d'encours;
- + Ce calcul est ensuite répété pour chaque Fonds Desjardins que vous détenez.
- + Ce montant est alors accumulé quotidiennement et ensuite versé trimestriellement sous forme d'unités additionnelles.

Versement du rabais de frais de gestion

- + Le rabais de frais de gestion est réparti entre vos Fonds Desjardins proportionnellement à la valeur liquidative de chacun de vos Fonds Desjardins.
- + Le rabais de frais de gestion est versé **trimestriellement** en tant que distribution de rabais de frais de gestion, le premier vendredi des mois de mars, juin, septembre et décembre ou le premier jour ouvrable suivant. Pour tout Fonds Desjardins qui serait liquidé ou fermé avant cette date, le rabais de frais de gestion serait versé à la date de liquidation ou de fermeture. Advenant que Desjardins Société de placement inc., gestionnaire des Fonds Desjardins, mette fin au rabais de frais de gestion, le rabais serait versé à la date à laquelle lesdits rabais prendraient fin.
- + Pour être versée, toute distribution de rabais de frais de gestion doit être égale ou supérieure à 1,00 \$, sans quoi elle est automatiquement annulée. Toute distribution de rabais de frais de gestion est automatiquement investie dans les parts de vos Fonds Desjardins ayant généré ladite distribution.
- + Les conditions applicables aux rabais de frais de gestion, y compris le montant de ces rabais et sa terminaison, peuvent être modifiées en tout temps par Desjardins Société de placement inc. conformément à un préavis écrit transmis aux porteurs au moins 60 jours au préalable.

Traitement fiscal du rabais de frais de gestion

Le rabais de frais de gestion est considéré comme un revenu et, par conséquent, il est imposable. Le traitement fiscal diffère toutefois selon que votre Fonds Desjardins est détenu dans un compte enregistré ou non enregistré.

COMPTES ENREGISTRÉS

Il n'y a pas d'incidence fiscale immédiate pour les rabais versés dans des comptes enregistrés tels que le CELI, CRI, FERR, FRV, REEE et le REER⁶. L'impôt est reporté au moment du retrait des sommes investies.

COMPTES NON ENREGISTRÉS

Les rabais de frais de gestion peuvent, selon les circonstances, être considérés comme des dividendes, du gain en capital ou d'autres revenus, ou encore comme un remboursement de capital, et ils peuvent donc être imposables immédiatement.

Pour plus d'information sur le rabais de frais de gestion applicable aux Fonds Desjardins, consultez votre représentant.

Le présent avis n'est pas de nature fiscale ou juridique. Un conseiller fiscal saura vous renseigner avec précision en fonction des particularités de votre situation.

- ¹ Bien que la valeur totale des actifs nets investis dans des parts de **catégories F, S, C, et R** de Fonds Desjardins soit utilisée pour déterminer l'encours quotidien, seules les parts de **catégories F, S, C-FE et R-FE** bénéficieront de rabais de frais de gestion en vertu du Programme.
- ² La valeur liquidative correspond à la valeur totale des actifs nets, excluant les éventuels droits d'entrée ou de sortie.
- ³ Veuillez consulter le « formulaire de regroupement de comptes par ménage » pour prendre connaissance des paramètres du Programme.
- ⁴ Toute journée au cours de laquelle la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations.
- ⁵ Le RFG apparaît dans la partie « A » du Prospectus simplifié, un document que vous pouvez consulter sur le site fondsdesjardins.com, à la section « Ressources investisseurs ».
- ⁶ CELI : Compte d'épargne libre d'impôt
CRI : Compte de retraite immobilisé
FERR : Fonds enregistré de revenu de retraite
FRV : Fonds de revenu viager
REEE : Régime enregistré d'épargne étude
REER : Régime enregistré d'épargne retraite

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits.